

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1810

Attribution d'une subvention de 11 000 euros au Secours Populaire Français - Fédération du Rhône pour l'accompagnement de jeunes aux matchs UEFA de l'Euro 2016, dans le cadre de l'opération "20 000 sourires pour l'Euro 2016" et approbation d'une convention mixte

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

<b>SEANCE DU 18 JANVIER 2016</b>
----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1810 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 11 000 EUROS AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - FEDERATION DU RHONE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES AUX MATCHS UEFA DE L'EURO 2016, DANS LE CADRE DE L'OPERATION "20 000 SOURIRES POUR L'EURO 2016" ET APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Championnat d'Europe UEFA de football masculin EURO 2016 aura lieu en France du 10 juin au 10 juillet 2016.

Lyon est l'une des villes hôtes de ce championnat et six matchs seront organisés au Grand stade (4 matchs de poule, 1 huitième de finale, une demi-finale).

Diverses opérations sont organisées durant la compétition, sous l'égide de l'UEFA et en lien avec les acteurs locaux, dans chacune des villes-hôtes.

L'une de ces opérations, intitulée "20 000 sourires pour l'Euro 2016", doit permettre d'inviter gratuitement 20 000 enfants ou adolescents défavorisés à assister à des matchs dans les différentes villes concernées, dont Lyon.

A Lyon, l'opération "20 000 sourires pour l'Euro 2016" vise à inviter gratuitement 400 jeunes défavorisés, à chaque match se déroulant au Grand Stade (hors demi-finale). Des enfants souffrant de longues maladies des hôpitaux lyonnais seront également inclus dans les bénéficiaires de cette opération. La Ville de Lyon et la Métropole ont décidé conjointement de participer à cette opération qui rentre dans le cadre de leur politique sociale.

La Fédération du Rhône du Secours Populaire Français, en lien avec les acteurs sociaux et sanitaires locaux, a proposé à la Ville de Lyon et à la Métropole, de participer à cette opération par la sélection des enfants défavorisés, l'organisation des déplacements ainsi que l'accompagnement et l'encadrement des enfants.

Pour financer cette action, qui représente un coût global de 22 000 €, la Fédération du Rhône du Secours Populaire Français sollicite une subvention de la Ville à hauteur de 11 000 €. Elle sollicite parallèlement une subvention de 11 000 € auprès de la Métropole.

Le Secours Populaire Français est une association à but non lucratif, créée en 1945. Elle est reconnue d'utilité publique et grande cause nationale depuis 1991.

L'Association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs.

Son action sur le terrain conduit le Secours Populaire Français à initier et piloter des opérations ou à participer à ces dernières, dans le cadre de partenariats avec les acteurs locaux.

Le Secours Populaire Français est présent sur l'ensemble du territoire national par le biais de fédérations départementales. Elle dispose ainsi d'une Fédération du Rhône, située 21 rue Galland, à Lyon 7<sup>e</sup>, créée en 1962.

Les actions qu'elle conduit, grâce à l'implication de près de 2000 bénévoles, rejoignent dans leur finalité les préoccupations de la Ville de Lyon en ce qui concerne les publics démunis.

Dans ce contexte, au cours des dernières années, la Ville de Lyon a régulièrement alloué des financements à cette association.

Je vous propose qu'une subvention de 11 000 € soit allouée à l'Association « Secours Populaire Français – Fédération du Rhône » pour la mise en œuvre de l'accompagnement de jeunes aux matchs UEFA de l'Euro 2016 au Grand Stade, dans le cadre de l'opération « 20 000 sourires pour l'Euro 2016 ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 11 000 € est allouée à l'Association « Secours Populaire Français – Fédération du Rhône » pour l'accompagnement de jeunes aux matchs UEFA de l'Euro 2016, dans le cadre de l'opération « 20 000 sourires pour l'Euro 2016 ».

2- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Secours Populaire Français – Fédération du Rhône », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 415, programme SPANIMAT, opération SPMANI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT